

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

Présents : Richard PAILLOUX, Eric BUTET, Jacky BARATON, Angélique BOIRON, Marie-Claude COLLET, Arnaud VIGER, Martine FORMEY, Stéphane GODREAU, Sandrine TERRIER, Corinne BOUHIER, Daniel DAVIET

Absents ayant donné pouvoir : Frédéric DAVID (pouvoir à Arnaud VIGER), Florent LARCHER (pouvoir à Jacky BARATON)

Absente : Laurence ROBIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Remboursement des charges suite à la dissolution du SIVS
- 2 – Convention pour prise en charge conjointe de l'ATSEM et des frais liés au transport scolaire dans le cadre du RPI
- 3 – Réfection des routes

Remboursement des charges suite à la dissolution du SIVS Le maire expose :

Le maire expose :

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 et jusqu'au 3 décembre 2020 (soit la dissolution du SIVS Amuré – Sansais – Saint Georges de Rex), le personnel du SIVS était mis à disposition de chaque commune sur laquelle il travaillait (école de La Gorre et école de Sansais)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le personnel est muté dans la commune de son lieu d'affectation. Chaque commune est ainsi autonome et libre de gérer son école (personnel, locaux, matériel...). Il convient toutefois de régulariser les dépenses engagées dans le cadre du SIVS du 1^{er} septembre 2019 au 3 décembre 2020. Il a donc été calculé les recettes et les dépenses durant cette période pour les communes de Sansais et d'Amuré (au prorata du nombre d'enfants de chaque commune : 40 pour Amuré et 50 pour Sansais)

En 2019 et 2020, les charges s'élèvent pour les temps périscolaires de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Charges totales 75830,99 € pour 90 enfants soit 842,57 € par enfant

	Amuré	Sansais
A payé	44 967,63 €	30863,36 €
Aurait dû payer	33 702,80 €	42 128,50 €
	11 264,83 €	11265,14 €

RECETTES GARDERIE 8 206,60 €

A perçu	0	8 206,60 €
Aurait dû percevoir	3 647,38 €	4 559,50 €
	- 3647,38 €	3647,38 €
TOTAL GENERAL	- 14 912,52 €	14 92,52 €

Un titre de recettes de **14 912,52 €** sera donc émis par la commune d'Amuré pour la commune de Sansais

Pour l'accueil du mercredi depuis le 1^{er} septembre 2018

La commune de Sansais en supporte les frais et recettes

Les charges pour 2018, 2019, 2020 : **16 174,69 €**

Les recettes pour 2018,2019,2020 : **12980,35 €**

Au prorata du nombre de présence par commune, il en résulte un déficit pour la commune de Sansais d'un montant de **1435,51 €**

Un titre de recettes de **1 435,51 €** sera donc émis par la commune de Sansais pour la commune d'Amuré

Eric BUTET demande si le SIVS a soldé ses comptes. Angélique BOIRON répond que l'approbation des comptes est faite. La commune de Sansais est donc autonome.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Convention pour prise en charge conjointe de l'ATSEM et des frais liés au transport scolaire dans le cadre du RPI

Le maire expose :

A partir du 1^{er} janvier 2021, les communes de Sansais et d'Amuré gèreront leur école de façon autonome. Une convention sera toutefois mise en place pour la prise en charge conjointe du salaire de l'ATSEM sur l'école de La Gorre (au prorata du nombre d'enfants en maternelle pour chaque commune) et le transport scolaire entre les deux écoles (au prorata des enfants concernés).

Stéphane GODREAU demande combien cela va coûter à la commune de Sansais. Le maire répond que cela va dépendre du nombre d'enfants.

Vote : adopté à l'unanimité

Réfection des routes

Le maire expose :

L'état du réseau routier sur le territoire implique des investissements importants et rapides de la commune pour la sécurité de tous. Dans ce but, des demandes de devis ont été formulées auprès de plusieurs prestataires pour la réfection de tronçons sur la route des cabanes, route de la Guignaudière, route Vollette-Brillauvin.

Après étude des différents devis, il est proposé aux élus d'opter pour une des entreprises.

Eric BUTET indique que des devis ont été demandés à 3 entreprises différentes qui sont allés sur place, chacune à proposer des méthodes différentes d'intervention pour les travaux.

Il précise qu'aucune subvention n'existe pour les travaux de voirie sauf mise en sécurité. Le but est de ne pas dégrader le budget de la commune et donc de faire les travaux par tronçon sur plusieurs années car il n'est pas question de faire d'emprunt. Un chemin d'équilibre budgétaire est assuré et il est donc trop tôt pour emprunter à nouveau.

Pour cette année, le budget fixé pour la réfection des routes est de 90 000 € pour l'année 2021, le projet proposé ce soir est de l'ordre de la moitié, l'autre moitié sera reporté pour des travaux de voirie sur 2022.

Actuellement, il existe un groupe de travail au sein du conseil municipal, à l'automne une commission sera proposé et validé lors d'un prochain conseil municipal.

Daniel DAVIET dit que les commissions doivent être constituées lors du premier conseil municipal de la mandature. Le maire répond qu'il avait été convenu que certaines commissions seraient nommées en fonction des dossiers traités.

Arnaud VIGER précise que la création d'une commission voirie va permettre de faire un vrai état des lieux de nos routes afin de connaître les priorités en termes de travaux dans les années à venir car comme le précise Eric BUTET toutes les routes ne pourront pas être refaites, des priorités seront faites dans un souci de coût.

Le maire poursuit : les devis des 3 entreprises ont été proposés en réunion des élus puis chaque société avait proposé des solutions différentes

Marie Claude COLLET demande si dans les travaux prévus sur la route devant la MFR et le centre équestre le débarnage et le curage sont compris dans le devis ?

Le maire répond par l'affirmatif.

Jacky BARATON précise que le curage, l'installation de buse et la mise en place d'un trottoir est prévu à cet endroit pour la sécurité.

Les avis sont partagés sur les conditions de récupération de la TVA sur les travaux de voirie, Sandrine TERRIER propose de faire suivre à l'ensemble du conseil municipal et sur le site internet ces dites conditions. Le maire approuve

Vote : 13 pour, 1 abstention

Questions diverses

Arnaud VIGER nous informe que l'ACCA a reçu la validation pour le permis de construire de son local.

Stéphane GODREAU demande une synthèse des commissions lors des réunions des élus. Concernant le marché, il serait bien d'avoir un retour des habitants. Le retour des réunions publiques sera le bon moment pour demander aux citoyens leurs attentes en termes d'animations. Angélique BOIRON et Corinne BOUHIER soutiennent cette idée.

Une administrée présente dans le public dit qu'elle prend plaisir à venir au marché, cela permet de voir des gens de la commune.

Arnaud VIGER explique que la mise en place de ce marché a demandé beaucoup de travail de la part de la commission en charge de ce dossier (3 mois de travail), l'équilibre est fragile, il encourage les habitants à s'y rendre afin qu'il perdure.

Le maire dit que les animations dans le village appartiennent aux habitants, il demande leur participation.

Un administré dans le public dit que nombreux citoyens ne connaissent pas le maire et qu'il faut faire une réunion publique

Le maire répond que c'est son souhait, seulement nous sommes face à une réalité qui jusque-là nous l'interdisait et que si à la rentrée c'est permis il en sera organisée une.

Jacky BARATON évoque la fête de village prévue le 4 septembre prochain.

Marie Claude COLLET dit que la communication pour le cinéma de plein air n'a pas été suffisante.

Sandrine TERRIER répond que probablement que si puisque des personnes de Magné étaient présentes.

Martine FORMEY dit qu'il faut aussi tenir compte de la météo exécrable ce jour-là.

Une administrée dans le public dit que sur le site internet de la mairie il n'y a pas suffisamment d'informations.

Le maire répond qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoique ce soit.

Stéphane GODREAU précise que le site internet est en cours de refonte, il relance sa demande pour avoir les photos de chaque membre du conseil municipal.

Marie Claude COLLET parle des vélos qui roulent trop vite dans la rue des Gravées et que c'est vraiment dangereux.

Le maire lui répond que c'est avant tout un problème de civisme

Eric BUTET parle du travail fait dans cette même rue avec la matérialisation des places de stationnement et la mise en place des jardinières, il précise que ce n'est qu'une étape et que d'autres opérations sont à venir notamment pour la limitation de la vitesse et la circulation en voiture qui doit être uniquement pour les riverains

Le maire précise que les gendarmes à cheval seront de nouveaux présents cet été, l'inauguration a eu lieu récemment.

Marie Claude COLLET demande où nous en sommes pour le SIVU Magné – Coulon – Sansais ?

Le maire répond Il n'est pas imaginable que Sansais sorte des statuts du SIVU, une recollaboration est en cours pour le centre de loisirs, négociation en cours pour faire baisser les tarifs pour les enfants de Sansais.

Fin de la séance à 21 heures 45